

## Nouvelle hausse des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur

PAR LUCIE DELAPORTE  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 21 MAI 2014

L'école nationale des Ponts et Chaussées va doubler ses droits d'inscription l'an prochain. L'arrêté qui contrevient aux engagements de Benoît Hamon sur le sujet a été signé par Ségolène Royal, ministre de tutelle de l'établissement.

Après les neuf écoles des Mines et des Télécom, les Ponts ParisTech ont annoncé mardi 20 mai qu'ils allaient pratiquement doubler leurs frais d'inscription à la rentrée prochaine. Selon l'école publique, il s'agit d'« *adapter la formation d'ingénieur aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et contribuer à la pérennité du développement de l'école* ». Les étudiants de cette école d'élite devront désormais s'acquitter de 2 570 euros à la rentrée 2014 contre 1 402 euros auparavant, soit une hausse de 83 %. L'étudiant assumera donc un peu plus de 10 % du coût de sa formation, le reste étant à la charge de l'Etat et des entreprises partenaires.

L'arrêté du 7 mai portant sur l'augmentation de ces droits a été signé par Ségolène Royal, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie exerçant la tutelle sur l'établissement avec le ministère du budget. Il contrevient aux engagements de Benoît Hamon qui, depuis son arrivée à la tête de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, a publiquement affirmé qu'il était contre toute hausse des droits d'inscription. Il y a quelques mois, l'augmentation des frais d'inscription dans les écoles des Mines-Télécom avait, quant à elle, été signée par Arnaud Montebourg, ministre de tutelle pour ces écoles.

Comme nous le révélions récemment les scénarios de hausse généralisée sont bien à l'étude rue Descartes où il s'agirait de cibler le niveau master (**lire ici notre enquête**).

« *Priorité jeunesse, où es-tu ?* » a interpellé ce mercredi l'UNEF dans un communiqué. « *Alors que le gouvernement se gargarise de faire sortir 1,8 million de foyers de l'impôt sur le revenu, il n'hésite pas à faire payer plein pot les classes moyennes pour financer les études de leurs enfants !* » déplore l'organisation étudiante.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.